

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2015

Le 20 mai deux mille quinze, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à 20 heures 30, sur convocation adressée le 13 mai, sous la présidence de **Monsieur Yves ALBARELLO**, Maire de Claye-Souilly.

<b>P R E S E N C E</b>							
<b>A D J O I N T S</b>							
SERVIERES Jean-Luc		BOUDON Jeanine	X	JACQUIN Laurent	X	MIQUEL Christiane	X
FINA Jean Louis	X	PASQUIER Véronique	X	BOUSSANGE Julien	X	BROUET-HUET Séverine	
DERRIEN Daniel	X						
<b>C O N S E I L L E R S M U N I C I P A U X</b>							
OURY René	X	POINT Jacques		LOISON Pierre	X	HAAS Marie Laurence	X
THIERRY Antoinette	X	FLEURY Yann	X	POULAIN Christine	X	MASSON François	X
DENEUVILLE Emmanuel		NICOLLE Dorothée	X	CHOUKRI Ouarda Patricia		BARBOSA Aline	X
COLLE Catherine		GENET Stéphanie	X	WAYSBORT Christelle		MAYNOU Corinne	
PROFFIT Julien	X	BOUCHER Romain	X	JOINT Patrick	X	BEAUVALLET Sylvie	X
HEE Renaud	X	MANDIN Sylvain	X	BOUNCEUR Kamira			

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de postes vacants : 0

## **ETAIENT ABSENTS REPRESENTES :**

- |                       |     |                    |
|-----------------------|-----|--------------------|
| • Monsieur SERVIERES  | par | Monsieur ALBARELLO |
| • Madame BROUET-HUET  | par | Monsieur JACQUIN   |
| • Monsieur POINT      | par | Madame BOUDON      |
| • Monsieur DENEUVILLE | par | Monsieur DERRIEN   |
| • Madame CHOUKRI      | par | Monsieur OURY      |
| • Madame COLLE        | par | Monsieur BOUSSANGE |
| • Madame WAYSBORT     | par | Madame PASQUIER    |
| • Madame MAYNOU       | par | Madame MIQUEL      |
| • Madame BEAUVALLET   | par | Monsieur HEE       |

## **ETAIENT ABSENTS EXCUSES :**

- Madame BOUNCEUR

## **OUVERTURE DE SEANCE**

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 heures 30 et constate que le quorum est atteint ; ensuite, il donne lecture des pouvoirs.

## 1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire expose :

Selon l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, "au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance".

Qui est candidat au poste de secrétaire à cette réunion ?

- Madame Christiane MIQUEL

29 voix pour Madame Christiane MIQUEL.

**Madame Christiane MIQUEL** est donc installée dans ses fonctions de **secrétaire de séance**.

## 2. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2015

Vous avez reçu en son temps le PROCES-VERBAL de la séance du CONSEIL MUNICIPAL du 2 avril 2015.

Sous réserve de vos éventuelles observations, je vous propose de les approuver.

**APPROUVE A L'UNANIMITE** des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

## 3. COMPTE RENDU DE L'UTILISATION PAR LE MAIRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises par délégation du Conseil Municipal en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA DECISION	NUMERO DE LA DECISION	OBSERVATION (L 2122-22)	DUREE DU CONTRAT	COUT DE LA PRESTATION
02/04	22	Signature d'un avenant prorogeant le contrat d'assurance statutaire des agents municipaux avec la société AXA	Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015	148 638,87 euros
17/04	23	Signature d'un marché public ayant pour objet la couverture de deux courts de tennis existants avec la société Couverture	12 semaines à compter de la notification	399 190,84 euros TTC
13/04	24	Signature d'un avenant pour le contrat de maintenance des transformateurs avec la société Clé de Voûte	Entretien en année N+2 au lieu de N+1	

30/04	25	Signature d'une convention de reversement relative aux travaux des deux courts de tennis avec le Tennis Club de Claye-Souilly	Versement dans les 30 jours suivant l'émission du titre de recette et après versement des subventions	8 000 euros x 2 courts soit 16 000 euros
30/04	26	Signature d'un contrat de publication des marchés publics avec la société Medialex	1 an ferme	Abonnement annuel de 700 euros HT / an + partie calculée à la ligne publiée dans un journal d'annonce
30/04	27	Signature d'une convention de participation financière à l'entretien de la forêt régionale de Claye-Souilly avec l'Agence des Espaces Verts	3 ans fermes	36 000 euros / an
05/05	28	Signature d'une convention de mise à disposition avec l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France	A compter du 11 mai 2015 pour une durée indéterminée	Redevance annuelle de 2 000 euros HT
05/05	29	Signature d'une convention de mise à disposition avec la société LBPP et Monsieur CELLE	A compter du 11 mai 2015 pour une durée indéterminée	Redevance annuelle de 2 000 euros HT

**Arrivée de Madame Aline BARBOSA et de Monsieur Sylvain MANDIN à 20h34.**

#### **4. DEMANDE DE SUBVENTION AU SYNDICAT DES TRANSPORTS D'ILE-DE-FRANCE (STIF) POUR LA MISE AUX NORMES DES ABRIS BUS DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée Délibérante que dans le cadre de la démarche Ad'AP (Agenda d'accessibilité programmée) imposée par le législateur, nous avons été sollicités par le STIF (Syndicat des Transports d'Ile-de-France), pour mettre aux normes nos arrêts de bus.

Nous avons mené un diagnostic sur lesdits arrêts, qui nous a permis de cibler les travaux à mettre en œuvre afin de les rendre accessibles aux PMR (Personnes à Mobilité Réduite).

**Il est donc proposé au Conseil Municipal :**

**DE PRENDRE ACTE** du diagnostic présenté ;

**DE PORTER** la maîtrise d'ouvrage des opérations ;

**DE S'ENGAGER** à faire les travaux selon l'échéancier prévisionnel ;

**DE DEMANDER** la participation du STIF aux études d'exécution et aux travaux ;

**DE DIRE** que les crédits seront ouverts sur les exercices concernés.

**APPROUVE A L'UNANIMITE** des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

## **5. CREATION D'UNE COMMISSION DE REGLEMENT AMIABLE DANS LE CADRE DE L'INDEMNISATION DES COMMERCANTS SUITE AUX TRAVAUX DE LA RUE JEAN JAURES**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée Délibérante qu'il a décidé, comme il s'y est engagé auprès des commerçants de la rue Jean-Jaurès, à constituer une commission de règlement amiable, chargée d'examiner les dossiers de demande d'indemnisation.

Cette commission présidée par un juge du Tribunal Administratif, et composée de représentants de la Ville, de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre des Métiers, et d'un expert-comptable, sera chargée d'étudier les dossiers présentés par les commerçants afin de trouver une solution amiable au préjudice économique que ces travaux pourraient engendrer pour les commerces répertoriés sur ce périmètre.

**Il est donc proposé au Conseil Municipal :**

**DE METTRE EN PLACE** une procédure d'indemnisation des professionnels riverains des emprises des travaux de réhabilitation de la rue Jean-Jaurès.

**DE CONSTITUER** une commission de règlement amiable.

*APPROUVE L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal.*

## **6. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL TERRITORIAL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 Décembre 2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Vu le tableau des effectifs du personnel territorial ;

Vu le budget de la Commune ;

Considérant qu'il convient de mettre à jour le tableau des effectifs de la Commune ;

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

**DE MODIFIER** le tableau des effectifs, ainsi qu'il suit :

♦ Adjoint Technique de 2 <sup>ème</sup> classe	à temps complet	+ 1
--	-----------------	-----

**DE DIRE** que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

**APPROUVE A L'UNANIMITE** des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

## **7. FIXATION DES TARIFS DES SORTIES PAR L'ACCUEIL LOISIRS POUR L'ETE 2015**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Budget Communal,

Considérant l'avis favorable de la Commission Jeunesse du 12 mai 2015,

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

**D'ADOPTER** les tarifs proposés ci-dessous pour les sorties proposées par l'accueil loisirs durant la période estivale.

### **TARIFS APPLICABLES AUX SORTIES DES MOIS DE JUILLET ET AOUT 2015**

<b>Destination</b>	<b>Prix de la sortie</b>	<b>Participation des Enfants Clayois</b>	<b>Participation des Enfants hors commune</b>
<b>Parc Astérix</b>	13.00 €	6.50 €	13.00 €
<b>Mer de sable</b>	10.00€	5.00 €	10.00 €
<b>Parc des félins</b>	8.00€	4.00€	8.00€
<b>Jablins Baignade</b>	3.00€	1.50€	3.00€
<b>Jablins Equitation ou Paddles</b>	11.50€	5.75€	11.50€
<b>Fondation du fer au savoir</b>	6.00€	3.00€	6.00€
<b>Parc Saint Paul</b>	9.00€	4.50€	9.00€
<b>Provins aigles des remparts</b>	5.80€	2.90€	5.80€

Sherwood parc	11.90€	5.95€	11.90€
Pawnee Ranch	6.00€	3.00€	6.00€
France miniature	9.00€	4.50€	9.00€
Aventure land	11.70€	5.85€	11.70€
Royal kids	5.50€	2.75€	5.50€

*APPROUVE A LA MAJORITE (3 contre) des membres présents et représentés du Conseil Municipal.*

### **8. VENTE DE METRAGE BOURSE AUX JOUETS ET VETEMENTS AU PROFIT DU TELETHON 2015**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée Délibérante que le Conseil Municipal Junior souhaite organiser une bourse aux jouets et vêtements dont les mètres vendus seront reversés au profit exclusif du Téléthon 2015.

Cette manifestation se déroulera le dimanche 4 octobre 2015 de 8h00 à 17h00 au gymnase des Tilleuls.

Le métrage, est vendu au prix unique de 10 €.

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

**D'AUTORISER** la vente du métrage au prix unitaire de 10 € ;

**DE DIRE** que le produit de cette vente sera reversé au profit du Téléthon 2015.

*APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal.*

### **9. VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION ACTION CONTRE LA FAIM AU PROFIT DU NEPAL**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée Délibérante qu'un puissant séisme a frappé le Népal le 25 avril dernier, occasionnant des dégâts spectaculaires et un bilan humain dramatique : plus de 4 300 morts.

Il convient, pour soutenir l'action humanitaire engagée, que la Commune apporte son aide financière.

**Il est donc proposé au Conseil Municipal :**

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à verser une subvention de 5 000 € à l'association Action contre la Faim au profit du Népal

**DE DIRE** que les crédits seront ouverts sur l'exercice 2015.

***APPROUVE A L'UNANIMITE** des membres présents et représentés du Conseil Municipal.*

## **10. VENTE DES DVD DE LA JOURNEE COMMEMORATIVE DU 11 NOVEMBRE 2014**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée Délibérante qu'un DVD a été réalisé suite à la journée commémorative du 11 novembre 2014.

Ce DVD contient le film Haute Définition de la journée ainsi que des bonus incluant des scènes de reconstitution non coupées, les discours et diaporamas de photos.

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

**D'AUTORISER** la vente du DVD de la journée commémorative du 11 novembre 2014 au tarif de 11 € ;

**DE DIRE** que la vente sera intégrée à la régie de recettes de la Médiathèque de l'Orangerie.

***APPROUVE A L'UNANIMITE** des membres présents et représentés du Conseil Municipal.*



**L'ordre du jour du Conseil Municipal étant épuisé,  
la séance est levée à 21 heures 00**

